



*Yves Bismuth, Avocat Associé de Bismuth Associés, spécialisé en Droit des Nouvelles technologies et en Droit Commercial. Ancien membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Lyon. Il est chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Paris XII où il enseigne le droit des contrats informatiques.*



*Jacques Hardy a rejoint en tant qu'Avocat le Cabinet Bismuth Associés. Ancien Vice Président d'Université et ancien Directeur Général de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, il a été Directeur juridique de l'Etablissement Français du Sang avant d'en devenir le Président. Professeur de droit public, il enseigne le droit de la santé, le droit public des affaires et le droit des contrats publics.*

---

L Y O N  
63 AVENUE DE SAXE  
BP 3167  
69406 LYON - CEDEX 03  
TÉL. +33 (0)4 72 60 53 93  
FAX +33 (0)4 72 60 53 94  
TOUQUE 88

---

P A R I S  
23 RUE D'ANJOU  
75008 P A R I S  
TÉL. +33 (0)1 40 07 90 46  
FAX +33 (0)4 72 60 53 94  
TOUQUE A 0154

---

L O N D R E S  
INTERNATIONAL HOUSE  
1-6 YARMOUTH PLACE  
L O N D O N W 1 J 7 B U  
TÉL. +44 (0)20 3145 3681

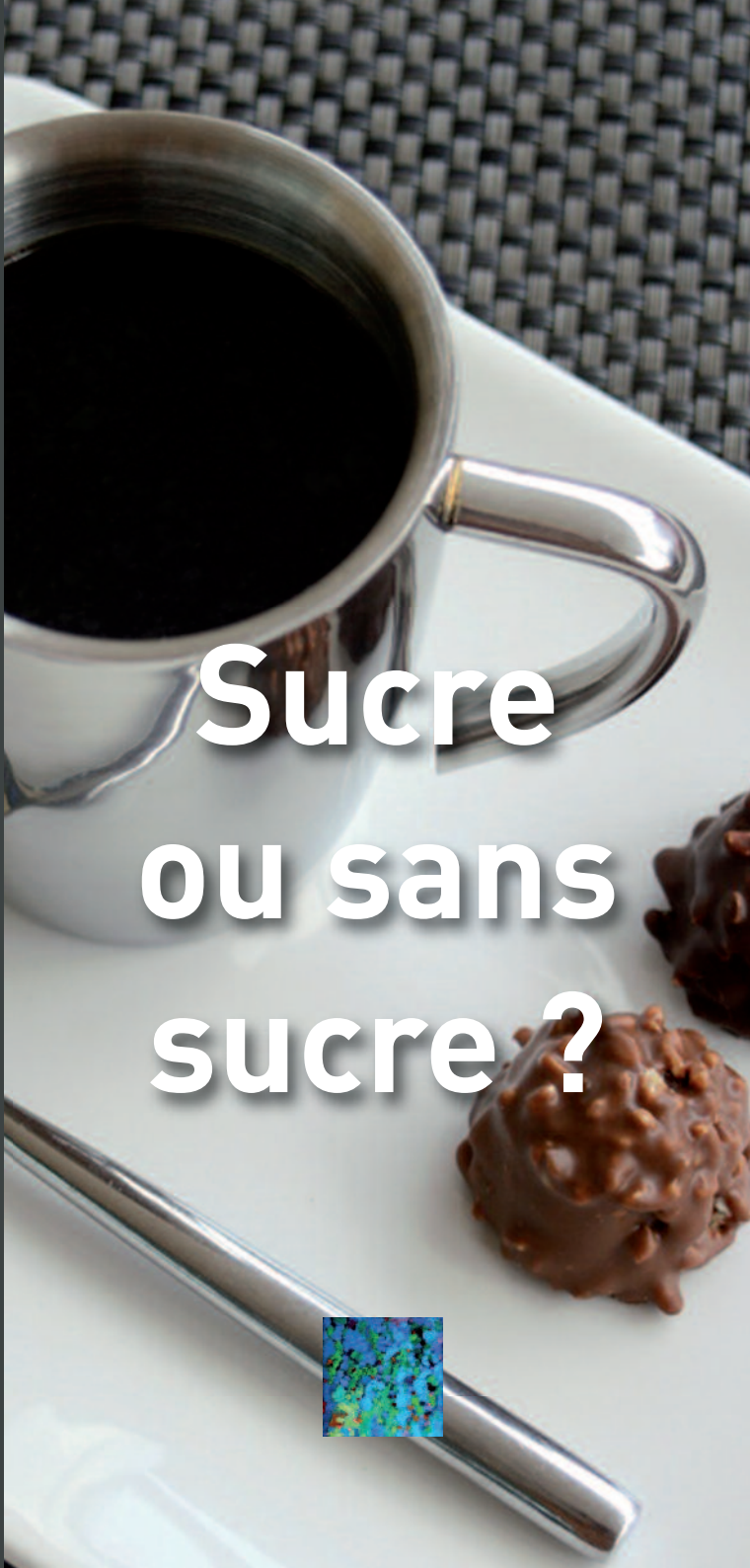
---

[bismuth@bismuthassociés.com](mailto:bismuth@bismuthassociés.com)

[www.bismuthassociés.com](http://www.bismuthassociés.com)

---

PEINTURE DE LAURENT GORRIS  
GRAPHISME : JÉRÔME BEDELET



# Sucre ou sans sucre ?

Les petits déjeuners  
de



**BISMUTH ASSOCIÉS**  
S O C I É T É D ' A V O C A T S

**le 19 janvier 2010  
de 8 h 30 à 10 h 00  
Hôtel HILTON**

70 quai Charles de Gaulle  
69006 LYON  
Tél. : 04 78 17 50 50

Parking P1



## **L'acharnement thérapeutique : de l'Éthique au droit**

**Orange 2009 : l'hôpital condamné pour acharnement thérapeutique**

Acharnement thérapeutique, droit de mourir dans la dignité, obligation d'information, consentement éclairé, urgence vitale.... Le médecin, le juriste et le philosophe sont-ils condamnés à débattre sans fin de ces questions ?

En condamnant un établissement public de santé à indemniser les parents d'un enfant victime d'acharnement thérapeutique le juge administratif fait de ce concept éthique un fondement de la responsabilité des hôpitaux et relance les controverses sur la « bonne attitude » que doivent adopter les équipes soignantes devant un patient présentant un risque vital.

Au moment où plusieurs Etats européens font évoluer leur législation sur la fin de vie, nous dresserons l'état de la jurisprudence et du droit applicables pour réfléchir aux développements possibles de l'utilisation de ce concept par les juges et à son implication dans le fonctionnement et l'organisation des établissements de santé.

**INTERVENANTS :**

**Yves Bismuth,**

Avocat Associé

**Jacques Hardy,**

Avocat, professeur agrégé de droit public

*Date limite de réponse : 5 janvier 2010*

*Inscription obligatoire dans la limite  
des places disponibles*